



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

1. INFORMATIONS GENERALES

Nom : Communauté de Communes de la Ténarèze

Adresse : Quai Laboupillère - 32100 CONDOM

Téléphone : 05.62.28.73.53

Fax : 05.62.68.27.41

Mail : cc.tenareze@gmail.com

Année de création : 1999

Nombre de communes : 27

Nombre d'habitants : 15 937 habitants (recensement 2009)

Principales compétences exercées :

- Aménagement du territoire,
- Elaboration PLUI,
- Développement économique,
- Tourisme,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Voirie,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Nouvelles technologies.

2. LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le 23 septembre 2009, les élus de la Communauté de Communes ont délibéré en faveur de la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH).

Cette commission se réunit au minimum une fois par an pour faire l'état d'avancement de l'accessibilité sur le territoire de la Communauté de Communes mais également lorsque les projets en cours sur le territoire le nécessitent.

Elle est composée comme suit :

- Un collège représentant les élus du territoire,
- Un collège représentant les associations d'usagers,
- Un collège représentant les personnes handicapées,
- Un collège représentant les personnalités qualifiées.

Ont été désignés :

- Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, représentant le collège des élus,
- Monsieur Bernard GALLARDO, représentant le collège des élus,
- Monsieur Maurice BOISON, représentant le collège des élus,
- Monsieur Claude CLAVERIE, représentant le collège des élus,
- Monsieur Michel LABATUT, représentant le collège des élus,
- Madame Nathalie CAMPA, représentant l'Association des Commerçants de Condom,
- Monsieur Michel MAULON, représentant de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Handicapés,
- Mademoiselle Muriel BOHL, représentant Maison d'Enfants de Moussaron (Institut Médico-Educatif).

Ses missions sont :

- L'établissement du bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité,
- L'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles,
- L'établissement d'un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze, seule la commune de Condom dispose d'une Commission Accessibilité propre.

3. RAPPEL DES RAPPORTS ANNUELS PRECEDENTS

Le rapport annuel 2011 précisait le lancement d'un marché pour la réalisation des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et des diagnostics des Etablissements Recevant du Publics (ERP) et des Installations Ouvertes aux Publics (IOP). Ce marché a été attribué sur l'ensemble des communes membres de la CCT à l'époque, soit 21 communes, à l'entreprise SOCOTEC.

Cette entreprise n'a pas tenu les engagements du marché, très peu de communes se sont vues remettre l'ensemble des pièces dans les délais (plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et des diagnostics ERP).

Par ailleurs, le cabinet ALTAÏR, qui a été missionné pour effectuer un diagnostic préalable au lancement d'une OPAH RR sur notre territoire, a mis en lumière le fait que la problématique de l'accessibilité des logements était un enjeu majeur sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. En effet, un nombre important de logements du territoire ne sont pas adaptés aux situations de handicaps tels que les problèmes de mobilité et/ou la perte d'autonomie liée au vieillissement de la population.

Les résultats de ce diagnostic ont permis de donner une place importante à la problématique de l'accessibilité des logements dans l'OPAH RR qui a été lancée en 2012. En effet, les travaux concernant l'accessibilité des logements représente 13% des objectifs fixés par les élus dans la convention de l'OPAH RR.

4. L'ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'ACCESSIBILITE

L'entreprise SOCOTEC qui devait effectuer la réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et des diagnostics ERP et des IOP sur notre territoire, n'a pas tenu ses engagements. La majorité des documents ont été remis après les délais fixés lors de la signature du marché.

Suite au non-respect avéré des engagements du marché, la décision a été prise par les communes lésées de mettre fin aux marchés.

Aujourd'hui, la majorité des communes du territoire dispose des documents légaux en matière d'accessibilité.

5. LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE DANS LES ACTIONS ET LES PROJETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- **L'engagement de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze**

L'Office de Tourisme de la Ténarèze poursuit son action pour la création d'une gamme d'hébergements labellisés « Tourisme et Handicap » et répondant aux critères d'accessibilité pour les déficiences mentales, motrices, visuelles et auditives.

De plus, L'obtention du label Grand Site « Flaran, Baïse, Armagnac », a imposé à l'OT de se doter de locaux adaptés aux différents handicaps afin de favoriser un accès équitable pour tous aux services touristiques. Les aménagements nécessaires ont été réalisés au cours de l'année 2013.

- **Centre de loisirs aquatiques**

Le diagnostic réalisé par la SOCOTEC montre que cet ERP dispose de nombreux aménagements destinés à favoriser l'accessibilité. Toutefois, quelques aménagements substantiels seraient malgré tout nécessaires entre autre la réfection de certains sanitaires qui sont difficilement accessibles pour des personnes souffrant de déficiences motrices.

- **Haut-débit**

La Communauté de Communes cherche à améliorer sans cesse la qualité de l'accès au haut débit sur le territoire grâce à ses boucles locales afin d'assurer un accès à l'information optimal.

- **L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale**

La première année de fonctionnement de l'OPAH RR de la Ténarèze s'achève, les résultats viennent d'être connus et sont encourageants. Les objectifs concernant le nombre de dossiers de propriétaires occupants définis dans la convention ont été atteints. En effet 27 % des dossiers déposés concernent l'adaptabilité des logements au handicap.

- **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de la Ténarèze, la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat en parallèle est obligatoire. Il s'agit d'un document de programmation qui détaille les objectifs, orientations et moyens pour répondre aux besoins en logement d'un territoire.

Ce document sera complété d'un observatoire de l'habitat. Les premières réflexions pour sa création sont en cours et les modalités précises devraient être connues dans le courant de l'année 2014.

- **Le site internet de la CCT**

L'article 47 de la loi du 11 février 2005 (no 2005-102) pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » créé l'obligation d'accessibilité du Web public qui énonce : « Les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées ».

La société N124 communication répond à toutes les exigences étatiques en dotant les sites d'un niveau AA.

- **Compétence scolaire, périscolaire et petite enfance**

Des réflexions sont en cours pour une éventuelle prise de la compétence scolaire, périscolaire et petite enfance. Ces réflexions se traduisent par le lancement d'un marché pour une « étude de faisabilité pour le transfert des compétences scolaire, périscolaire et petite enfance afin d'en mesurer les impacts financiers, juridiques et organisationnels ». Une des missions qui sera confiée au prestataire consiste à vérifier l'état de l'accessibilité des établissements recevant les enfants et si nécessaire à effectuer les diagnostics qui font défaut.

CONCLUSION

L'année 2013 s'est traduite par un certain nombre de réalisations ayant pour but d'améliorer l'accessibilité des logements mais également des établissements publics de la CCT.

Au cours de l'année 2014, il conviendra de s'assurer de la réalisation des propositions d'aménagement effectuées dans le cadre du suivi et de l'avancement des projets et des compétences de la Communauté de Communes.